**VILLE D'HENRICHEMONT**
**1 PLACE DE LA MAIRIE**
**18250 HENRICHEMONT**
**☎ 02.48.26.70.04**
mairiehenrichemont@orange.fr

# ARRETE DU 30 NOVEMBRE 2023 PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION et DU STATIONNEMENT

Rue de l'Hospice

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande de l'EHPAD des Cèdres, demandant l'autorisation d'effectuer leur déménagement Rue de l'Hospice ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique Rue de l'Hospice ;
- Vu l'intérêt général ;

## ARRETE :

**Article 1er** : La circulation des véhicules sera interdite le 18 décembre 2023, rue de l'Hospice, de la place de l'Hospice à la rue de Verdun, sauf riverains.

**Article 2ème :** Le stationnement des véhicules sera interdit Rue de l'Hospice le 18 décembre 2023.

**Article 3ème :** La signalisation sera mise en place par les services techniques.

**Article 4ème** : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT 18250 CHER

Publié sur le site internet de la commune le 30.11.2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20231130-2023105AR-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/11/2023